

OUTIL 5

GLOSSAIRE /
MOTS-CLÉS

Aléa climatique : l'aléa peut être ponctuel / aigu et s'entendre sur une courte période (ex : inondation), ou être chronique et s'étendre sur un temps long avec des effets graduels (ex : modification du régime de précipitation).

Adaptation : anticiper et gérer les conséquences du changement climatique.

Atténuation : agir sur les causes du changement climatique en réduisant les gaz à effets de serre.

Climat : conditions météorologiques moyennées sur une période de plus de 30 ans.

CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) : système de reporting via ESR (European Sustainability Reporting) en d'autres termes des normes Européennes de reporting sur le développement durable.

Enjeu critique : enjeu dont la fonctionnalité, intégrité si elle est affectée peu avoir un impact sur le business ou sur le domaine HSE (sécurité industrielle, impacts environnementaux, santé des travailleurs).

Météo : conditions atmosphériques quotidiennes.

Retrait / gonflement des argiles :

Le retrait-gonflement des argiles est un phénomène géologique où les sols argileux subissent des variations de volume en fonction de leur teneur en eau. Ce phénomène se manifeste par :
Retrait : Rétrécissement des sols lors de périodes de sécheresse.

Gonflement : Augmentation de volume lors de la réhydratation par les pluies.

Les impacts endommagement des bâtiments (fissures, déformations, décollements) ; problèmes structurels, notamment dans les fondations.

Risques physiques : risques liés à l'exposition aux conséquences physiques du changement climatique (vague de chaleur, sécheresse, etc.).

Risques de transition : risques induits par la transition vers une économie à faible émission (risques financiers, inadaptation technologique, etc.).

« Solutions d'adaptation fondées sur la Nature »

(SafN) : Selon l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), ces actions consistent à protéger et à restaurer des écosystèmes naturels, afin de s'appuyer sur leur fonctionnement pour relever le défi du changement climatique. Elles doivent aussi absolument présenter des bénéfices pour la biodiversité. Exemple : toit végétalisé.

Taxonomie Européenne : classification Européenne des activités économiques écologiquement durables (dont l'adaptation au changement climatique).

Les entreprises concernées¹ doivent évaluer :

- les risques physiques liés au changement climatique durant le déroulement de l'activité économique,
- les vulnérabilités sous-jacentes visant à déterminer l'importance des risques climatiques physiques pour l'activité économique,
- la mise en œuvre de solutions d'adaptation face aux risques les plus importants.

Les risques climatiques physiques susceptibles de perturber le fonctionnement de l'activité doivent être identifiés via une analyse de risque et de vulnérabilité climatique.

Vulnérabilité : La vulnérabilité, est la propension ou la prédisposition à subir des dommages.

1 Voir les activités éligibles en fonction des codes NACE désignés par l'acte délégué « Mitigation et adaptation au changement climatique »